

**AIX-LES-BAINS** | Alors que ce commerce va fermer en juillet prochain

## Une quarantaine de délégués syndicaux FO aux portes du Carrefour contact

Hier matin, plus d'une quarantaine d'élus syndicaux Force ouvrière (FO) de la région Auvergne Rhône-Alpes appartenant à l'enseigne Carrefour sont venus manifester leur soutien au personnel du magasin Carrefour contact d'Aix-les-Bains. Dans le cadre du plan Bompard, ce commerce est l'une des 273 surfaces commerciales de l'ancien réseau de hard-discount DIA qui vont être fermées, en juillet prochain.

Le Carrefour contact aixois emploie 11 salariés. Selon Pierre Didiot, secrétaire général de l'union départementale FO, six d'entre eux seront reclassés dans les hypermarchés Carrefour Chamnord et Bassens. « Le reclassement de l'ensemble des employés sera soumis à



Les syndicalistes sont venus manifester leur hostilité au plan de restructuration Bompard de l'enseigne et refuser la fermeture des Carrefour Contact comme celui d'Aix-les-Bains. Ce dernier emploie 11 salariés.

une obligation de mobilité professionnelle, ce qui ne sera pas sans poser de problèmes humains dans le cadre familial », a prévenu ce responsable syndical. Deux autres Carrefour contact, ceux de Saint-Jean-de-Mau-

rienne et de Bourg-Saint-Maurice, ne sont pas concernés par le plan d'économie du groupe. Selon Dominique Moulek, délégué national hypermarché, ce ne sont pas 2 400 suppressions de poste, comme annoncé par Car-

refour, mais 15 000 emplois qui sont en suspens. Aussi, pour s'opposer aux conséquences sociales du plan Carrefour 2022, FO prévoit une mobilisation générale à Massy, le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Michel GANDON

**SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC** | Les indemnités de licenciement seront doublées

## Sortie de crise chez Hafner



Satisfaction pour les grévistes, qui ont obtenu le doublement des indemnités de licenciement, l'étalement des journées de grève sur leur salaire et l'engagement qu'« aucune sanction ou discrimination ne saurait être infligées aux salariés qui ont participé à cette grève ».

La grève a payé. Après trois jours de mobilisation des salariés d'Hafner, à Sainte-Hélène-du-Lac, Force ouvrière a, en partie, obtenu gain de cause.

Sur proposition du syndicat, la direction a accepté de doubler les indemnités de licenciement des quatre personnes visées par la restructuration. « Elle s'engage à verser une indemnité de préjudice d'un montant identique à l'indemnité légale », précise Pierre Didio, secrétaire général de l'union départementale Force ouvrière. « Selon l'ancienneté des salariés, ils partiront avec 12 000 à

45 000 euros. » Une avancée obtenue après entrevue entre la direction et FO, hier matin, puis actée lors d'une nouvelle réunion extraordinaire du comité d'entreprise, dans l'après-midi.

Une victoire pour le syndicat, qui aurait bien sûr préféré faire échouer le projet de licenciement économique. Celui-ci découle de difficultés financières accumulées depuis plusieurs années dans la branche d'activité de pâtisseries fraîches industrielles. Le comité d'entreprise devra se prononcer sur le projet de réorganisation le 22 mars.

I.B.